



Saint-Mandrier Plongée

Open Water / PA 20 FSGT
ISO 24801-2



Saint-Mandrier
Plongée

Plongeur PA20 Open Water FSGT

Aptitudes à évoluer en autonomie dans les profondeurs de 0 à 20 mètres

Au cours de la formation de ce 1^{er} niveau de plongeur autonome, il vous est enseigné **les techniques élémentaires, et celles** nécessaires à une évolution en palanquée dans des conditions maximales d'aisance et de sécurité + La formation internationale de l'**Open Water de la FSGT (PA20)**.

L'**Open Water PA20m** est une formation plus complète que le niveau 1 classique ⁽¹⁾ et répond aux exigences de pratique et de sécurité des organismes répondants aux normes internationales. C'est une formation où l'accent est mis dès le début de votre formation sur la pratique **à l'autonomie en binôme**.

Pour se faire, vous apprenez à planifier votre plongée et vous orienter. Votre niveau validé, vous permettra d'évoluer dans une profondeur inférieure à 20 mètres, sans paliers de décompressions, partout dans le monde.

Rappel des Aptitudes Réf: CDS Annexe III 14a PA-20

- Maîtrise de sa propulsion et de sa stabilisation
- Connaissance des signes et des réponses adaptées, maîtrise de la communication avec ses coéquipiers
- Intégration à une palanquée
- Maîtrise de l'utilisation de l'équipement de ses coéquipiers
- Maîtrise de sa décompression et du retour en surface à vitesse contrôlée, maintien du palier de sécurité avec parachute de palier
- Maîtrise d'intervention sur un plongeur en difficulté depuis le fond.

⁽¹⁾ En France, le niveau 1 : Aptitude (PE12, PE20) du Code du Sport français, vous permet de plonger dans une profondeur maximale de 12 ou 20 mètres, mais vous devez toujours être accompagné par un moniteur même par petits fonds, car vous ne maîtrisez pas la gestion et la planification d'une plongée.

Les séances se font en mer, 1/2 journée en bateau

Chez Saint-Mandrier Plongée, les formations sont faites dans le respect des normes Françaises et Internationales, ISO 24801-1-2 : traitant des exigences minimales liées à la sécurité concernant la formation des plongeurs en scaphandre autonome pour la pratique de la plongée de loisir.

Open Water : 560,00 € TTC

7 séances de formation en mer, les bases théoriques et réglementaires, la fourniture de l'équipement complet de plongée, le carnet de plongée FSGT,

Certification FSGT Open Water PA20: + 20 €

La licence FSGT : + 36 €

Pour valider votre formation et obtenir une carte de certification, la licence fédérale sportive est obligatoire.

La licence FSGT Omnisports inclut une assurance Responsabilité Civile (R.C.) qui couvre la plupart des activités sportives + une assurance Individuelle Accident (I.A.).

Passerelle

Si vous possédez déjà un 1^{er} niveau récent (PE20), issu d'une des écoles françaises de plongée (SNMP, FSGT FFESSM ou ANMP), Vous pouvez suivre la formation « Passerelle » pour une certification Plongeur Autonome PA20

Niv 1 (PE20) vers le plongeur PA20 OW/FSGT ou CMAS/FFESSM

Programme* : 4 plongées de formation à l'autonomie en binôme, les séances théoriques et réglementaire, la fourniture de l'équipement complet de plongée, l'examen, :

Certification FSGT PA20 Open Water:	+ 20 €
La licence FSGT (si besoin) :	+ 36 €
La licence FFESSM (si besoin) :	+ 45 €

Pour valider votre formation et obtenir une carte de certification, la licence fédérale sportive est obligatoire. La licence FSGT Omnisports inclut une assurance Responsabilité civile (RC) + une assurance Individuelle Accident (I.A.) La Licence FFESSM inclut uniquement l'assurance Responsabilité Civile. L'assurance (I.A) est en option.

Formalités pour tous programmes

- Avoir effectué un baptême de plongée
- Fournir certificat médical d'absence de contre-indication à la plongée sous-marine
- Avoir 14 ans minimum
- Autorisation écrite du responsable légal pour les mineurs

Attention, en France, les mineurs ne sont pas autorisés à plonger en autonomie avant l'âge de 16 ans.

TVA au taux en vigueur

Document non contractuel.